

Assemblée Générale Extraordinaire

Du 28-10-2018

Ordre de jour :

- 1- Fixer les conditions de réalisation de l'Augmentation du capital social décidée par l'AGE du 30/06/2018.
- 2- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital.
- 3- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement.
- 4- La modification corrélative de l'article 06 des statuts relatif au capital.
- 5- Pouvoirs.

CARTHAGE MEDICAL S.A.
Jinen El Ouest Dkhila Monastir
MF: 1038748300000
Tél: 73 524 000 Fax: 73 524 100

SOCIETE CARTHAGE MEDICAL

Société anonyme Au Capital de 9 600 000 DT

Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

RC : B159292008 - MF : 1038331B

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 Octobre à 10h00, les actionnaires de la Société « Carthage Médical », société anonyme au capital de 9 600 000 DT, se sont réunis au siège de la société à la zone touristique Jinen El Ouest Dkhila à Monastir, en une Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du conseil d'administration conformément aux avis publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens. (Le Quotidien et Al Chourouk)

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés à la réunion.

Monsieur Lazher CHEMLI préside la séance en qualité de Président directeur général.

L'assemblée Générale Extraordinaire procède à la constitution de son bureau comme suit :

- Monsieur Lazher CHEMLI président de l'assemblée.
- Monsieur _____ et Monsieur _____ sont nommés, après avoir accepté, comme scrutateurs.
- Monsieur _____ est désigné comme secrétaire.

Sur la base de la feuille de présence dûment certifiée par le bureau de l'assemblée, le président de l'assemblée constate que le quorum est atteint étant donné que les actionnaires présents ou représentés détiennent _____ actions sur 19200 actions, soit ____% du capital social de la société dépassant le quorum exigé soit la moitié du capital détenu par les actionnaires présents ou régulièrement représentés. Ainsi l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement conformément aux statuts sur l'ordre du jour soumis à son examen. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau est annexée au procès-verbal de l'assemblée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les avis des convocations publiés au JORT et dans deux Journaux quotidiens.
- Les procurations.
- La feuille de présence.
- Les statuts.



- Le projet des délibérations.

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Fixer les conditions de réalisation de l'Augmentation du capital social décidée par l'AGE du 30/06/2018.
- 2- Déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital.
- 3- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement.
- 4- La modification corrélative de l'article 06 des statuts, relatif au capital.
- 5- Pouvoirs.

Monsieur le président déclare que la séance est ouverte. Après examen des différents documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale Extraordinaire et échanges de vues, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30/06/2018 avait décidé l'augmentation du capital d'un montant égal à 7 100 000 dinars, l'assemblée décide la réalisation de ladite augmentation :

1^{ère} option : par l'ouverture de la souscription pour les anciens actionnaires proportionnellement à leur droit préférentiel de souscription (à titre irréductible), les actions non-souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'action supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes (à titre réductible) et en offrant la partie non souscrite au profit de nouveaux actionnaires que le conseil d'administration se charge de prospecter et d'agréeer avec la possibilité de limiter l'augmentation du capital en cas où la souscription atteigne au mois les trois quarts ;

L'assemblée générale approuve le prix d'émission déterminé par le Conseil d'administration à 750 dinars.

Pendant la période de souscription, le droit préférentiel de souscription est négociable.

2^{ème} option : par la renonciation totale des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit du public et ce en procédant à un appel public à l'épargne avec la possibilité de limiter l'augmentation du capital en cas où la souscription atteigne au mois les trois quarts.

CARTHAGE MEDICAL S.A.
Jinen El Oueid Doha Monastir
MF: 10883184/M/000
Tél: 73 524 800 Fax: 73 524 100

Le prix d'émission sera fixé au niveau du prospectus qui sera présenté au Conseil du Marché Financier pour visa.

L'assemblée ordonne le conseil pour préparer un rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et demande au commissaire aux comptes de préparer un rapport spécial conformément à l'article 300 du Code des Sociétés commerciales afin de les soumettre à la prochaine AGE pour approbation.

3^{ème} option : par l'ouverture de la souscription pour les anciens actionnaires proportionnellement à leur droit préférentiel de souscription (à titre irréductible) et en offrant la partie non souscrite au public par appel public à l'épargne avec la possibilité de limiter l'augmentation du capital en cas où la souscription atteigne au moins les trois quarts. L'assemblée délègue le conseil d'administration pour procéder à toutes les procédures nécessaires pour la préparation du prospectus et l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier. Pendant la période de souscription.

Le droit préférentiel de souscription est négociable.

Le prix d'émission sera fixé au niveau du prospectus qui sera présenté au Conseil du Marché Financier pour visa.

Cette résolution mise aux voix a été approuvée à la majorité de ____%.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale extraordinaire confère au Conseil d'Administration le pouvoir de réaliser l'augmentation du capital en une fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ____% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère au Président Directeur Général le pouvoir d'effectuer la déclaration de souscription et de versement et de signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'augmentation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ____% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que des toutes expéditions, copie ou extrait d'acte ou pièce y relatif, tout pouvoir à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

L'assemblée générale extraordinaire a discuté tous les points de l'ordre de jour et élevé àh.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Le Président



PROCES-VERBAL

CARTHAGE MEDICAL S.A.
Jinen El Ouest Dkhila Monastir
MF: 1038331B/A/M/000
Tél:73 524 000 Fax:73 524 100